



Délibération : DC_2024_061

Conseil Communautaire du 10 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre-le-Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Anne Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaupaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Nicolas DOSEN, Maryse BERNARD a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Roger ROUSSEAUX

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean Claude FOVEZ

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ

Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Frédéric ERNESTI, Didier CARETTE a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT

Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Orféo RIGONI

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Felleries : Claire DEGROOTE

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE EN GAZ NATUREL

Numéro de la délibération : DC_2024_061

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 60

- - - - -

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la convention du groupement de commandes, coordonné par la 3CA pour ses communes membres volontaires et créé par délibération du Conseil de Communauté en date du 30 juin 2015 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 juillet 2024

- - - - -

I. Exposé des motifs

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, un groupement de commandes a été créé par une délibération en date du 30 juin 2015 du Conseil de Communauté. Il vise à assurer la fourniture et l'approvisionnement en gaz naturel des bâtiments publics. Il comprend 19 communes et la communauté de communes, représentant un total de 83 sites en gestion :

Bas-Lieu, Beugnies, Dimont, Dompierre/Helpe, Dourlers, Etroeungt, Felleries, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Larouillies, Lez-Fontaine, Liessies, Marbaix, Petit-Fayt, Sains-du-Nord, Saint-Hilaire/Helpe, Sars-Poteries, Semousies, Solre-le-Château.

La 3CA prend en charge l'organisation des consultations organisées pour désigner les fournisseurs, puis signe et notifie les marchés dont elle assure la coordination. Chaque membre rémunère directement les prestataires pour ce qui le concerne. Chaque commune dispose d'un représentant au sein de la commission d'appel d'offres du

groupement. C'est cette commission qui a en charge le classement des offres et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux-disante.

Considérant que le marché actuel expire le 31 janvier 2025 et qu'il y a lieu de lancer une nouvelle consultation.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **AUTORISER** le Président à solliciter les communes afin de recueillir leur consentement pour adhérer au groupement de commande dans le cadre de la nouvelle procédure de mise en concurrence ;
- **AUTORISER** le Président à lancer un nouvel appel d'offres ouvert européen ayant pour objet la fourniture en gaz naturel des bâtiments publics des collectivités adhérentes au groupement de commandes porté par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, avec prise d'effet du contrat au 1^{er} février 2025 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la présente décision, notamment les nouvelles conventions d'adhésion au présent groupement de commandes avec les communes.
- **AUTORISER** le Président à notifier et signer le contrat public correspondant, qui sera conclu avec l'entreprise déclarée mieux-disante par la CAO du groupement de commandes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 059-200043263-20240718-DC_2024_061-DE